

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 105 (1960)
Heft: 9

Artikel: De la nouvelle armée allemande
Autor: Viret, J.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cas où les fronts défensifs seraient couverts par des obstacles naturels très importants. Il se pourrait alors que, bien que des fronts continus soient impensables s'ils sont tracés au hasard à travers des continents comme en 1916, *ils puissent être efficaces s'ils sont tracés le long d'obstacles de très grande valeur.* »

Les chaînes de montagnes non arasées représentent le quart de la surface actuelle des continents et près des quatre cinquièmes de celle de l'Europe. Le fait atomique donne certainement une valeur nouvelle à ce vaste milieu dont la défense par les citoyens-soldats peut rendre efficace le « bouclier » du monde libre.

Commandant MAILLY

De la nouvelle armée allemande

L'armée allemande joue aujourd'hui un rôle important au sein de l'OTAN. L'an prochain, les effectifs de la « Bundeswehr » constitueront, respectivement pour les forces terrestres, aériennes et de la marine, les 40, 30 et 80 % de la puissance militaire totale du « Centre-Europe », à la disposition du SHAPE.

Aussi, devant ces chiffres, est-il utile de se rappeler quelles furent les circonstances qui permirent à la République fédérale allemande d'adhérer à l'OTAN.

Au moment de la guerre de Corée, l'Europe occidentale manquait de divisions. Face à ce déséquilibre militaire, les Américains n'hésitèrent pas à se tourner vers Bonn, et réclamer la participation effective de l'Allemagne de l'ouest dans le système défensif occidental. Le réarmement allemand fut autorisé, pour la première fois, par Sir Winston Churchill, en 1950, au cours d'une réunion du Conseil de l'Europe à Strasbourg. A fin août de la même année, le chancelier Adenauer demandait l'autorisation de lever des troupes et s'engageait à mettre ces dernières à la disposition de l'OTAN.

Présentement, l'armée allemande dispose d'un effectif total de 256 000 officiers, sous-officiers et soldats incorporés comme suit :

Forces terrestres	158 000	Forces navales	22 500
Forces aériennes	61 000	Forces territoriales	14 500

Au cours des années prochaines, l'effectif s'élèvera dans les forces terrestres à 200 000 hommes,

répartis dans 12 divisions (1961)

forces aériennes à 100 000 hommes (1961)

forces navales à 25 000 hommes (1963)

forces territoriales à 25 000 hommes (1963)

C'est l'OTAN qui a déterminé la puissance militaire allemande. Cette dernière relève du règlement MC 70 et comprend :

armée de terre : trois états-majors de corps et 7 divisions

armée de l'air : 8 escadrons de chasseurs bombardiers

2 escadrons d'avions de transport

2 escadrons de chasseurs

armée de mer : 2 états-majors

1 destroyer

15 vedettes lance-torpilles

14 dragueurs de mines

6 bateaux de débarquement.

Au cours de cette année, l'intention du gouvernement allemand est de mettre à disposition de l'OTAN :

1 division d'infanterie

2 escadrons de reconnaissance

2 destroyers

10 vedettes lance-torpilles

24 dragueurs de mines.

BUDGET MILITAIRE

Si les dépenses d'armement de l'occident ne peuvent être comparées à celles des Américains, nous ne devons cependant pas les sous-estimer. Ainsi, la création de la « Bundeswehr » constitue déjà une lourde charge pour la République fédérale

allemande. De 1955 à fin 1960, un montant total de plus de 38 milliards de marks a été réservé à cet effet. Depuis la fin de la guerre, les frais occasionnés par le stationnement des troupes alliées en Allemagne alourdissent le budget. Ceux-ci s'élevaient annuellement, jusqu'à fin 1957, à 9 milliards de marks. Ils atteignent actuellement 7,8 milliards de marks. En outre, les dépenses indirectes pour la défense grèvent le budget de 5,5 milliards de marks.

Les Américains, qui consacrent 20 % de leur revenu national à la défense (Allemagne de l'ouest 7,5 %) estiment que les Etats européens pourraient prendre à leur charge une plus grande part des frais d'entretien des troupes « U.S. » en Europe. Lors de sa visite à Bonn, en décembre 1959, le sous-secrétaire d'état Dillon émettait le vœu de voir la République fédérale participer plus largement à l'infrastructure de l'OTAN. Les Etats-Unis supportent le 60 % des dépenses, l'Allemagne le 13,7 %.

QUESTION DES RENFORTS

En envisageant l'éventualité d'un conflit même limité, apparaît la faiblesse militaire de l'OTAN. Son infériorité en armements traditionnels ne saurait être compensée par la menace de la bombe atomique. En utilisant l'arme nucléaire, un conflit localisé se transformerait derechef en une nouvelle guerre mondiale. C'est en Allemagne occidentale que cette carence est le plus durement ressentie. Là, plus qu'ailleurs, les provocations de M. Ulbricht et sa police populaire toujours plus agressive constituent des éléments susceptibles de déclencher un conflit militaire localisé.

Le but actuel de l'OTAN est donc d'augmenter le nombre de ses divisions prêtes au combat. L'Allemagne poursuit également cet objectif. Toutefois, pour équiper un plus grand nombre de soldats, elle doit recevoir des renforts en armes, munitions, subsistances, carburants, lazarets, ateliers de réparations, etc. Tout ce matériel, plus des réserves pour 90 jours, seraient entreposés dans l'arrière-pays, moins exposé aux

dangers d'agression. On évalue les besoins de l'armée allemande à 30 000 tonnes par jour, d'où la nécessité de construire des dépôts d'une capacité de 2,7 millions de tonnes. Toutefois, à l'époque des avions supersoniques et des fusées, il semble malgré tout peu logique, pour des raisons de sécurité, d'emmagasiner des tonnes de matériel en territoire allemand.

Si nous jetons un coup d'œil sur la carte, nous constatons que le territoire allemand est très étroit et peut être survolé en quelques minutes. De ce fait et pour des raisons techniques, un cinquième seulement des dépôts envisagés pourrait être installé sur le sol de la République fédérale. Ainsi, les quatre cinquièmes restants ne peuvent trouver asile qu'à l'étranger. En Europe occidentale et parmi les voisins de l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche n'entrent évidemment pas en considération. En France, des négociations sont en cours et un arrangement interviendra sans doute prochainement. Des conventions ont été déjà signées avec la Belgique et les Pays-Bas. Cependant, ces pays sont denses et offrent des possibilités limitées. Au Portugal, les installations portuaires sont insuffisantes. En revanche, l'Espagne présente de sérieux avantages.

TERRAINS D'ENTRAÎNEMENT

Le ministre de la défense, M. Strauss, doit encore résoudre le problème des terrains d'entraînement. L'armée s'exerce à 40 % seulement de ses possibilités. Ainsi, le soldat allemand n'accomplit que le quart des exercices effectués par un soldat soviétique. Ces difficultés se manifestent avant tout dans le secteur de l'aviation. Les nouveaux appareils, actuellement en service, peuvent survoler l'Europe occidentale, dans son axe est-ouest, en une heure.

Pour remédier à ces difficultés, un programme important destiné à la formation individuelle des aviateurs a été entrepris au Canada et aux Etats-Unis. En Sardaigne, en accord avec les forces aériennes canadiennes, la nouvelle « Luftwaffe » installe une base. Il en sera de même en Turquie. La France

a fait preuve également de compréhension. L'Espagne, on l'a dit, offre néanmoins de nombreuses possibilités, tant pour des bases de ravitaillement que pour des terrains d'exercices. C'est aujourd'hui la base de ravitaillement la plus importante et la plus étendue des Américains en Europe.

Depuis quelque temps déjà, l'armée française est dans ce domaine particulier, en contact avec l'Espagne. La flotte anglaise a manœuvré avec la flotte espagnole, et l'on parle à Madrid d'éventuels centres de ravitaillement destinés à la marine britannique. En conséquence, le désir de l'Allemagne d'acquérir des bases en Espagne n'offrait rien de répréhensible.

CONCLUSIONS

Le ministre Strauss a repoussé comme suit les soupçons relatifs à un déclenchement éventuel des hostilités par la « Bundeswehr » :

- a) Les troupes combattantes de l'armée allemande sont toutes subordonnées à l'OTAN et reçoivent leur mission de défense et d'engagement des états-majors de cet organisme.
- b) Il n'existe aucune industrie d'armement qui permettrait à l'Allemagne de se suffire à elle-même en cas de guerre.
- c) Beaucoup de fournitures militaires proviennent de l'étranger et pourraient être facilement prohibées.

Enfin, M. Strauss déclarait : « Ou la République allemande gagne la confiance de ses alliés — et rien ne s'oppose à ce qu'elle acquière des bases militaires à l'étranger — ou elle n'obtient pas cette confiance et alors la conséquence logique en serait son désarmement ».

La méfiance qui se manifeste actuellement à l'égard de la République fédérale d'Allemagne provoque un certain désarroi parmi son peuple et son armée. Sur le plan de la « guerre psychologique », ce regrettable état d'esprit favorise évidemment l'adversaire éventuel. Les pays de l'OTAN auraient intérêt à mieux soutenir un partenaire sur lequel ils comptent pour la défense de l'occident.

Lt J.-P. VIRET